LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2012-019 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1081 et nommant Monsieur Eric GILSON, Directeur ;

Vu la décision Inserm n° 2016-028 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1081 prorogeant le mandat de Monsieur Eric GILSON ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision CNRS n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision CNRS n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision CNRS n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décident :

Article 1 : L'Unité Mixte de Recherche UMR 1081 intitulée " Institut de Recherche sur le Cancer et le Vieillissement / Institute for Research on Cancer and Aging - IRCAN " est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 2 : Monsieur Eric GILSON est reconduit dans ses fonctions de Directeur de cette Unité jusqu'au 31 décembre 2022.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2018.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS
1.1.1996

Le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis

Pr. Emmanuel TRIC

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56